

RESOLUTION 7.6**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR LE TRIENNAT 2020-2022**

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Agissant selon les engagements des Parties vis à vis de la conservation des cétacés conformément à l'Accord, et en particulier aux obligations fondamentales prévues pour les Parties par l'Article II,

Rappelant l'Article IX, paragraphes 1 et 2, du texte de l'Accord, affirmant que les Parties déterminent une échelle de contributions au budget et que la Réunion des Parties adopte un budget par consensus,

Tenant compte de la Stratégie de l'ACCOBAMS (2014-2025), telle qu'adoptée par la Résolution 5.1,

Félicitant le Secrétariat Permanent, les Parties, les Etats non-Parties de l'aire de répartition, le Comité Scientifique, toutes les Organisations partenaires et toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre réussie des campagnes de l'ACCOBAMS Survey Initiative,

Reconnaissant les travaux menés dans ce domaine par d'autres Organisations, en particulier par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices Appartenant à la Faune Sauvage (CMS) et les Instruments adoptés sous son égide, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, la Commission Baleinière Internationale (CBI), la Convention relative à la Conservation de la Vie Sauvage et du Milieu Naturel de l'Europe (Convention de Berne), le système de la Convention de Barcelone pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée, la Convention sur la Protection de la Mer Noire contre la Pollution (Convention de Bucarest) et l'Accord instituant la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM),

Accueillant avec gratitude :

- a. le soutien financier et les contributions en nature alloués par le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco au Secrétariat Permanent au titre de l'Accord de Siège,
- b. les contributions volontaires fournies par les Gouvernements de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de Monaco ,
- c. les cofinancements du SPA/RAC et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN),
- d. le soutien financier apporté par la Fondation MAVVA, la Fondation Prince Albert II, l'IFAW et par l'Union Européenne (UE) à travers des projets spécifiques,
- e. le soutien des Organisations Partenaires pour les activités de l'Accord,

Remerciant le Comité Scientifique pour sa participation, son travail et ses conseils avisés aux Parties pour l'établissement de mesures de conservation appropriées,

Remerciant également les Unités de Coordination Sous-Régionales et les Partenaires de l'ACCOBAMS pour leur soutien constant dans la mise en œuvre de l'Accord,

Consciente que la recherche scientifique dans la zone couverte par l'Accord reste essentielle pour identifier des populations ayant un état de conservation peu favorable et pour répondre aux priorités de conservation,

Consciente que l'hétérogénéité actuelle des capacités de gestion et de recherche dans la zone couverte par l'Accord doit être prise en compte par des mesures d'accroissement des compétences et de sensibilisation du public,

Soulignant la nécessité de renforcer la collaboration avec d'autres Organisations Internationales compétentes dans l'esprit de l'approche écosystémique,

Reconnaissant la nécessité d'établir des priorités,

Tenant compte des résultants des Ateliers Régionaux organisés en 2018 dans le cadre de l'ACCOBAMS, durant lesquels les besoins et les priorités des Parties pour la mise en œuvre de l'Accord ont été identifiés,

Soulignant l'importance du paiement par toutes les Parties des contributions dues au Budget de l'Accord,

Rappelant que l'Article IX, paragraphe 3, fait appel à des contributions volontaires dans le but d'accroître les fonds disponibles pour la surveillance, la recherche, la formation et les projets de conservation,

Rappelant les Résolutions 1.7 et 5.5 établissant et mettant en œuvre un Fonds Additionnel de Conservation,

1. *Prend* note avec satisfaction de l'état des comptes audités pour la période 2017-2019 présentés par le Secrétariat Permanent ;
2. *Accepte* de fournir un soutien financier pour la participation aux Réunions des Parties à l'ACCOBAMS, aux délégués (un délégué par Pays) des Pays à revenu moyen ou faible, tels que classés par la Banque Mondiale en juillet 2019 et tels qu'énumérés à l'[Annexe 5](#) de la présente Résolution, à l'exclusion des Parties redevables de contributions au Fonds d'Affectation Spécial pour une période supérieure à trois ans ;
3. *Adopte* le Budget pour la période 2020-2022 figurant à l'[Annexe 1](#) de la présente Résolution ;
4. *Confirme* que les Parties doivent contribuer au Budget en application de l'Article III, paragraphe 8 (e), de l'Accord selon le barème déterminé par la Réunion des Parties ;
5. *Accepte* d'appliquer, pour le calcul des Contributions Ordinaires minimales, un pourcentage du budget total, à la place d'un montant fixe ;
6. *Accepte* le barème et le montant des contributions des Parties à l'Accord tel qu'indiqués à l'[Annexe 2](#) de la présente Résolution, ainsi que l'application de ce barème aux nouvelles Parties au *pro rata* de l'exercice financier annuel restant ;
7. *Demande* aux Parties, en particulier à celles qui s'acquittent d'une contribution minimale, d'envisager de régler la totalité du triennat en un seul versement au début de la période ;
8. *Demande* également aux Parties de s'acquitter de leurs contributions aussi rapidement que possible mais en aucun cas après la fin du mois de mars de l'année correspondante ;
9. *Demande* aux Parties qui ont des contributions impayées, de s'en acquitter dans un délai raisonnable de deux à trois mois au plus tard après fin 2019, afin de clôturer le budget du triennat 2017-2019 dans les meilleurs délais ;

10. *Invite* les Parties, les Etats de l'aire de répartition et les Organisations à envisager la possibilité de mettre à disposition du personnel pour les besoins du Secrétariat ;
11. *Invite* également les Etats non-Parties à l'Accord, de même que les Organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales et tout autre donateur potentiel, à envisager de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord sur une base volontaire ;
12. *Encourage* chaque Partie et Etat de l'aire de répartition, lors de l'allocation de fonds aux travaux de recherche en relation avec l'ACCOBAMS, à prendre en considération les priorités du Programme de Travail de l'ACCOBAMS et *demande*, le cas échéant, l'avis du Comité Scientifique pour l'identification de travaux qui :
 - a. sont en accord avec les priorités de conservation identifiées dans les Résolutions adoptées par les Parties ; en particulier le Programme de Travail et
 - b. aideront le Comité Scientifique dans ses travaux prioritaires ;
13. *Approuve* les termes de référence relatifs à l'administration du Budget de l'Accord pour la période 2020-2022, tel qu'établis à l'[Annexe 3](#) de la présente Résolution, ainsi que les lignes directrices pour l'acceptation de contributions financières, telles qu'établies à l'[Annexe 4](#), étant entendu qu'aucune contribution volontaire ne peut entraîner de responsabilité financière présente ou future pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau ;
14. *Confie* au Secrétariat Permanent la tâche d'explorer la disponibilité de fonds additionnels pour le soutien de la mise en œuvre de l'Accord ;
15. *Décide* de créer un groupe de travail intersession composé de Parties à l'ACCOBAMS, sur une base volontaire, dont le mandat sera d'élaborer une proposition de révision des dispositions budgétaires, telle que, sans toutefois s'y limiter, la méthode de calcul des Contributions Ordinaires, les modalités d'éligibilité au financement pour assister aux réunions institutionnelles de l'ACCOBAMS ainsi que les différents types de fonds. L'objectif principal de la proposition sera d'assurer la viabilité de l'Accord ainsi qu'un effort financier plus équilibré entre toutes les Parties. Le Secrétariat Permanent devra coordonner le Groupe de Travail.
16. Adopte le Programme de Travail pour 2020-2022 tel que présenté dans l'[Annexe 6](#) de la présente Résolution ;
17. *Prie* les Parties d'apporter un soutien aux projets et activités, en ligne avec le Programme de Travail, par des contributions financières et en nature et en faire rapport à la Huitième Réunion des Parties ;
18. *Prie* les Parties de s'engager pleinement dans la Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS qui devrait être organisée en 2021, en ayant un représentant à cette Réunion ;
19. *Recommande* aux Parties, en vue de préparer la Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS, d'organiser à travers leur Point Focal ACCOBAMS, une réunion nationale d'une demi-journée, afin de recueillir toutes les informations pertinentes en amont de la Réunion ;
20. *Prie* les Parties et les Organisations internationales spécialisées de développer des projets de coopération internationale pour la mise en œuvre du Programme de Travail et de tenir le Secrétariat Permanent pleinement informé des progrès ;
21. *Prie* également les Parties et *encourage* les autres donateurs de fournir une aide financière aux Pays nécessitant un accroissement des compétences afin de soutenir la mise en œuvre de l'Accord et du Programme de Travail,

directement ou au travers les mécanismes financiers de l'Accord, en particulier le Fonds Additionnel de Conservation ;

22. *Demande* aux Parties, aux non-Parties, aux Partenaires, à toutes les Organisations pertinentes et experts de partager avec le Secrétariat Permanent, sur NETCCOBAMS, toutes les informations pertinentes concernant leurs activités ;
23. *Invite le* Comité Scientifique, le Secrétariat Permanent, le Bureau, les Unités de Coordination Sous-Régionales, les Partenaires de l'ACCOBAMS et les Organisations non-gouvernementales internationales et nationales à promouvoir les actions nécessaires pour faciliter la mise en œuvre du Programme de Travail, tenant compte des Résolutions adoptées par les Réunions des Parties ;
24. *Invite le* Comité Scientifique à promouvoir davantage la coopération avec les Institutions scientifiques de la zone de l'ACCOBAMS ;
25. *Demande* au Secrétariat Permanent de renforcer la coopération et de développer des activités avec d'autres entités pertinentes ;
26. *Charge le* Secrétariat Permanent de :
 - a. diffuser le Programme de Travail relatif aux actions prioritaires pour 2020-2022, de collaborer étroitement dans sa mise en œuvre avec les Secrétariats d'autres Conventions pertinentes, les Organisations internationales et les Partenaires de l'ACCOBAMS et d'identifier des donateurs appropriés ;
 - b. informer en temps voulu les Points Focaux Nationaux des ateliers, des réunions ainsi que de l'établissement de groupes de travail dans le cadre de l'ACCOBAMS.

ANNEXES

Annexe 1 : Budget 2020 -2022

Annexe 2 : Contributions annuelles des Parties au Fonds d’Affectation Spécial de l’ACCOBAMS

Annexe 3 : Termes de référence pour l’administration du Budget

Annexe 4 : Lignes Directrices pour l'acceptation des contributions financières volontaires

Annexe 5 : Eligibilité au soutien financier pour assister aux Réunions des Parties à l'ACCOBAMS

Annexe 6 : Programme de Travail 2020 – 2022

ANNEXE 1
BUDGET 2020 - 2022

		2020	2021	2022
Gestion générale et soutien administratif				
Gestion générale				
110	Personnel administratif			
1 101	Allocation de logement du Secrétaire Exécutif	10 000*	12 000	12 000
1 102	Chargé de programme et de projets 1	44 500	44 500	44 500
1 103	Chargé de programme et de projets 2	44 500	44 500	44 500
1 104	Assistant comptable et programme (50%)	20 000	20 000	20 000
1 105	<i>Secrétaire Exécutif**</i>	<i>120 823</i>	<i>120 823</i>	<i>120 823</i>
1 106	<i>Assistant du Secrétaire Exécutif**</i>	<i>60 462</i>	<i>60 462</i>	<i>60 462</i>
120	Assistance administrative			
1 201	Traducteurs	1 000	1 000	1 000
1 202	Expert-comptable	2 000	2 000	2 000
1 203	Assistance extérieure	2 000	2 000	1 300
130	Frais bancaires	800	800	800
140	Hospitalité	500	500	500
	Total Gestion Générale	125 300	127 300	126 600
Soutien administratif				
1 501	Unités de coordination - MA1a et CA3a	7 200	7 200	7 200
1 502	Déplacements du personnel du Secrétariat - MA1a	18 000	17 000	15 000
	Total Soutien administratif	25 200	24 200	22 200
Total Gestion Générale et Soutien administratif		150 500	151 500	148 800
Total Gestion Générale et Soutien administratif pour le triennat 2020 - 2022		450 800		
<i>Contributions du Pays Hôte en vertu de l'Accord de Siège***</i>		<i>720 000</i>		
TOTAL Gestion Générale et Soutien administratif, y compris les contributions du Pays Hôte en vertu de l'Accord de Siège		1 170 800		

*10 mois pour 2020 (prise de fonction du nouveau Secrétaire Exécutif prévue pour le 1er mars 2020)

** Valeurs indicatives fournies par le Pays Hôte selon les dispositions de l'Annexe 1 (Accord financier entre le Gouvernement de S.A.S. le Prince de Monaco et le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS) de la Résolution 6.2 sur l'Amendement à l'Accord de Siège avec le Pays Hôte.

*** Montant indicatif incluant les contributions en espèces (y compris les salaires du Secrétaire Exécutif et de l'Assistant) et les contributions en nature (locaux du Secrétariat Permanent à Monaco, deux appartements, ...).

		2020	2021	2022
Réunions institutionnelles				
210	Réunion des Parties - MA1a	0	3 000	58 000
220	Comité Scientifique - MA1a	20 000	29 000	-
230	Bureau – MA1a	14 000****	7 000	11 000
240	Réunion des Représentants Nationaux - MA1a	-	21 000	-
250	Réunion du Comité de Suivi des Obligations- MA3a	0	5 000	-
Total des Réunions institutionnelles		34 000	65 000	69 000
Total des Réunions institutionnelles pour le triennat 2020 – 2022		168 000		

**** comprend également la Réunion extraordinaire du Bureau en tant que Comité de Recrutement pour le poste de Secrétaire Exécutif

		2020	2021	2022
Appui aux actions de conservation				
52	Interactions homme-cétacés / Situations d'urgence	10 000	22 000	19 000
	Interactions avec les activités de pêche / aquaculture - CA2a			
	Bruit sous-marin d'origine anthropique - CA2b			
	Collisions avec les navires - CA2c			
	Observation des cétacés - CA2d			
	Déchets marins - CA2e			
	Pollution chimique et biologique - CA2f			
	Changement climatique - CA2g			
	Questions liées à la captivité - CA2h			
53	Habitats / Recherche et suivi	45 000	53 000	35 000
	Estimations des populations de cétacés et distribution - CA1a			
	Structure des populations - CA1b			
	Suivi de l'état des cétacés, y compris les plans de conservation des espèces - CA1c			
	Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence - CA1d			
	Mesures spatiales de conservation des cétacés - CA3a			
54	Information/Communication/Sensibilisation du public	25 000	15 000	21 000
	Stratégie de communication - CA4d			
	CSMC- CA4d			
	Science citoyenne participative - CA4d			
	Bases de données et gestion de sites Web - CA4d			
	Sensibilisation du public - CA4d			
	Production de matériel - CA4d			
	Module universitaire ACCOBAMS - CA4d			
Actions totales de conservation		80 000	90 000	75 000
Total des actions de conservation pour le triennat 2020 - 2022		245 000		

	2020	2021	2022
Total pour l'administration, les réunions et la conservation	264 500	306 500	292 800
Budget total pour le triennat 2020 - 2022	863 800€ (287 933 €/an)		
Budget total pour le triennat, incluant les contributions en espèces et en nature en vertu de l'Accord de Siège****	1 583 800€		

**** La valeur indicative des Contributions de la Principauté de Monaco pour le triennat, en vertu de l'Accord de Siège avec le Pays Hôte, est de 720 000 euros.

ANNEXE 2
CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PARTIES AU FONDS D'AFFECTATION SPECIAL

	Barème des NU 2019-2021	Clé ACCOBAMS 2020-2022	2020 - 2022
Albanie	0,008	0,80	2 304
Algérie	0,138	1,50	4 328
Bulgarie	0,046	0,80	2 304
Croatie	0,077	0,92	2 661
Chypre	0,036	0,80	2 304
Egypte	0,186	1,42	4 086
Espagne	2,146	19,70	56 732
France	4,427	23,16	66 712
Géorgie	0,008	0,80	2 304
Grèce	0,366	4,40	12 662
Italie	3,307	22,49	64 769
Liban	0,047	0,80	2 304
Libye	0,03	1,17	3 360
Malte	0,017	0,80	2 304
Maroc	0,055	0,80	2 304
Monaco	0,011	0,80	2 304
Monténégro	0,004	0,80	2 304
Portugal	0,35	3,66	10 538
Roumanie	0,198	1,72	4 947
Slovénie	0,076	0,80	2 304
Syrie	0,011	0,80	2 304
Tunisie	0,025	0,80	2 304
Turquie	1,371	9,50	27 370
Ukraine	0,057	0,96	2 769
Total		100	288 582

ANNEXE 3
TERMES DE REFERENCE POUR L'ADMINISTRATION DU BUDGET

1. Les termes de référence pour l'administration du Budget de l'ACCOBAMS portent sur les exercices financiers commençant le 1^{er} janvier 2020 et clôturés le 31 décembre 2022.
2. Le Budget est administré par le Secrétaire Exécutif.
3. L'administration du Budget est régie par ces Termes de référence.
4. Les ressources financières du Budget proviennent :
 - (a) des contributions des Parties conformément à l'Annexe 2, y compris les contributions de toute nouvelle Partie et
 - (b) des contributions volontaires des Parties, des contributions des États qui ne sont pas Parties à l'Accord, des contributions d'Organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que d'autres sources.
5. Toutes les contributions au Budget sont versées en Euros.
6. Concernant les contributions des États qui deviennent Parties à l'Accord après le début de l'exercice financier, la contribution initiale (à partir du premier jour du troisième mois suivant le dépôt de l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion jusqu'à la fin de l'exercice financier) est fixée au *pro rata* de la contribution des autres Parties, et est fonction de la durée de l'exercice financier annuel restant.
7. Les contributions des Parties, pour le triennat 2020 - 2022, sont calculées sur la base de l'échelle des Nations Unies applicable en 2019, incluant les modifications nécessaires à son adaptation aux Parties à l'ACCOBAMS.
8. Les contributions sont dues au 1^{er} janvier 2020, 1^{er} janvier 2021 et 1^{er} janvier 2022. Elles sont virées sur le compte suivant :

<i>Titulaire du compte</i>	<i>Code Swift</i>	<i>Code IBAN</i>
ACCOBAMS	CFMOMCMX	MC 02 1273 9000 7001 0702 3000 M76

9. Pour la commodité des Parties, le Secrétaire Exécutif notifiera dès que possible aux Parties à l'Accord le montant des contributions dont elles sont redevables pour chacune des années de l'exercice budgétaire.
10. Les Contributions Volontaires reçues dans le Budget qui ne sont pas immédiatement utilisées pour financer des activités, sont investies à la discrétion du Secrétaire Exécutif, en consultation avec le Bureau, et les recettes qui en résultent sont portées au Budget.
11. Les comptes du Budget sont audités par un expert-comptable.

12. Les prévisions budgétaires qui couvrent les recettes et les dépenses de chacune des années civiles constituant l'exercice financier, et qui sont calculées en Euros, sont soumises à l'approbation de la Réunion des Parties à l'Accord.
13. Les prévisions pour chacune des années civiles couvertes par l'exercice financier sont réparties en sections et en objets de dépenses ; elles sont détaillées conformément à des lignes budgétaires. Elles sont en accord avec les programmes d'activités auxquelles elles se rapportent et s'assortissent des informations susceptibles d'être sollicitées par les bailleurs de fonds ou au nom de ces derniers.
14. Le projet de Budget, y compris toutes les informations nécessaires, sera envoyé par le Secrétariat Permanent à toutes les Parties au moins 90 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la Réunion des Parties.
15. Le Budget est adopté par consensus par la Réunion des Parties.
16. Le Secrétariat Permanent peut, si nécessaire, transférer des fonds allant jusqu'à 20% d'une ligne budgétaire du budget approuvé, vers une autre ligne budgétaire d'une même section du budget. Si le virement de fonds nécessaire, au sein de cette même section budgétaire, représente plus de 20% de la ligne budgétaire à partir de laquelle le virement est effectué, alors le Secrétariat devra demander l'autorisation du Bureau.
17. En cas de carence budgétaire perçue par le Secrétariat Permanent au cours de l'exercice financier, celui-ci devra se rapprocher du Bureau afin de définir la nature des dépenses prioritaires à envisager.
18. Les ressources du Budget ne peuvent être engagées que si elles sont couvertes par des recettes suffisantes.
19. Aucun transfert de fonds ne sera autorisé à partir des Contributions Ordinaires du Fonds d'Affectation Spécial vers le Fonds Additionnel de Conservation.
20. Un fond sécurisé égal à trente pour cent du Budget administratif est créé.
21. A la fin de chaque année civile de l'exercice financier, le Secrétariat Permanent soumettra les comptes de l'exercice au Bureau. Ces comptes incluront, pour chaque ligne budgétaire, les détails des dépenses effectives par rapport aux provisions initiales.
22. Le Secrétariat Permanent communiquera au Bureau un état prévisionnel des dépenses pour l'exercice suivant au même moment ou peu après la diffusion des comptes et rapports mentionnés aux paragraphes précédents.
23. Le Secrétariat Permanent présentera à la Réunion des Parties les comptes de l'exercice financier dûment audités.
24. Les termes de référence ci-dessus seront mis en œuvre par le Secrétaire Exécutif.

ANNEXE 4

LIGNES DIRECTRICES POUR L'ACCEPTATION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES VOLONTAIRES

1. Règles Générales

Aucune contribution volontaire, don ou donation à des fins précises ne peut être acceptée si ses fins sont incompatibles avec les principes et les objectifs de l'Accord ou de la CMS.

2. Approbation des donateurs

- 2.1 Les donateurs qui ne sont pas des Institutions gouvernementales des Parties ou des Organisations d'Intégration Economique ou des États riverains non-Parties à l'Accord, doivent être agréés en tant que tels par le Bureau, avant que leurs contributions soient acceptées par le Secrétariat Permanent.
- 2.2 Seront exclus tous les donateurs connus pour avoir été impliqués dans des intérêts ou des activités incompatibles avec les objectifs de l'Accord ou de la CMS ainsi que toute Organisation ou tout particulier qui a délibérément terni, ou qui pourrait ternir la réputation de l'Accord. Cette disposition s'applique également lorsqu'il y a un risque que le donateur puisse tenter d'influencer les décisions de tout organe de l'Accord alors que, de l'avis du Comité Scientifique, il se montre ou s'est montré peu respectueux de l'environnement.

3. Acceptation des contributions volontaires

- 3.1 Les Contributions Volontaires ne pourront être acceptées que si leur affectation est compatible avec les principes et objectifs de l'Accord.
- 3.2 Les Contributions Volontaires ne devront pas entraîner d'obligation financière, immédiate ou future, pour le Fonds d'Affectation Spécial de l'Accord, sans le consentement préalable des Parties ou du Bureau.
- 3.3. Si des coûts indirects, liés au support administratif de l'activité mise en œuvre grâce à une Contribution Volontaire, surviennent y compris en ce qui concerne la gestion des ressources financières et de l'information, et qu'ils ne sont pas inclus dans le budget du projet ciblé par la Contribution Volontaire, alors le Secrétariat pourra retenir un pourcentage de la contribution Volontaire. Ce pourcentage pourra aller jusqu'à 4% pour une contribution volontaire d'un montant allant jusqu'à 50 000 €, et jusqu'à 7% pour une contribution volontaire de plus de 50 000 €. Le Secrétariat est prié de faire un rapport sur l'application de cette disposition au Bureau et à la Réunion des Parties.
- 3.4 Toutes les contributions financières devront être payées en devise aisément convertible ; toutefois, des exceptions peuvent être faites pour des projets spéciaux si la devise en question peut être effectivement utilisée.
- 3.5 Les Contributions Volontaires en nature peuvent être acceptées, à condition qu'elles soient utilisées pour des activités approuvées par la Réunion des Parties. Il peut s'agir, entre autres, d'une participation directe ou indirecte à un projet conjoint, de l'usage de bureaux à titre gracieux, d'équipement ou de détachement de personnel.

ANNEXE 5
ELIGIBILITE AU SOUTIEN FINANCIER POUR ASSISTER AUX REUNIONS DES PARTIES A L'ACCOBAMS

Sur la base de l'échelle des revenus moyens et faibles, tels que définis par la Banque Mondiale en juillet 2019, lors des Réunions des Parties à l'ACCOBAMS, le Secrétariat Permanent est autorisé, sous réserve de disponibilité financière, à couvrir les dépenses liées au voyage et à l'hébergement des représentants des Parties suivantes (un délégué par Partie) :

- Albanie
- Algérie
- Bulgarie
- Égypte
- Géorgie
- Liban
- Libye (soumis au versement des contributions impayées)
- Maroc
- Monténégro
- Roumanie
- Syrie (soumis au versement des contributions impayées)
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine

ANNEXE 6
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE TRIENNAT 2020 - 2022

GESTION DE L'ACCORD (MA)	15
MA1_ IMPLICATION DES ACTEURS CLES	15
MA1a - Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS	15
MA2 - ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION ..	17
MA2a - Mobiliser et diversifier les sources de financement	17
MA3 - MISE EN OEUVRE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCOBAMS	18
MA3a - Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et le suivi des progrès accomplis	18
MA4 - EXTENSION DE LA ZONE DE L'ACCOBAMS	19
MA4a - Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes	19
ACTIONS DE CONSERVATION (CA)	20
CA1 - AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS	20
CA 1 a - Estimation des populations de cétacés et distribution	20
CA 1 b - Structure des populations	22
CA 1 c - Suivi de l'état des cétacés	23
CA 1 d - Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence	25
CA2 - RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS (POLLUTION)	26
CA 2 a - Interactions avec les pêches / aquaculture	26
CA 2 b - Bruit sous-marin d'origine anthropique	28
CA 2 c - Collisions avec les navires	30
CA 2 d - Observation des cétacés (whale watching)	31
CA 2 e - Déchets marins	32
CA 2 f - Pollution chimique et biologique	34
CA 2 g - Changement climatique	35
CA 2 h - Questions liées à la captivité	36
CA3 - AMELIORER L'EFFICACITE DE LA CONSERVATION DES HABITATS CRITIQUES DES CETACES	37
CA 3 a - Mesures spatiales pour la conservation des cétacés.....	37
CA4 - AMELIORER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC SUR LES CETACES	38
CA 4 a - Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés	38

GESTION DE L'ACCORD (MA)

MA1

IMPLICATION DES ACTEURS CLES

MA1a

Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS

Résultats attendus

Participation de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2019-2022	CV	FE	
<p>Établir / renforcer des partenariats et des collaborations avec toutes les OIGs, les ONG et les entités internationales / nationales pertinentes</p> <p>Renforcer la participation de tous les Pays riverains pour encourager l'adhésion à l'Accord de tous les États riverains et pour développer des activités avec les Etats non-Parties</p> <p>Renforcer la participation des représentants nationaux à la formulation d'actions relatives à la conservation des cétacés, suivant leurs priorités nationales (ateliers à l'échelle régionale)</p> <p>Renforcer la synergie entre les Partenaires et harmoniser les activités</p>	Majeure	<p>Secrétariat, Parties, Pays riverains non Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSRs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir des MoU • Participer aux réunions de coordination et aux forums pertinents • Travailler par le biais de Groupe de Travail communs pertinents • Développer des actions/projets communs • Organiser des ateliers communs, en particulier avec les Partenaires • Faire le lien avec les stratégies marines pertinentes • Contribuer à la détermination et au suivi du BEE (DCSMM) et de l'état de conservation favorable (DHFF) • Participer au processus d'élaboration du Guide d'accompagnement de la mise en œuvre du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 • Assurer la liaison avec le Dépositaire pour encourager l'adhésion des États riverains à l'Accord • Assurer la liaison avec les Unités de Coordination Sous-Régionales 	80 000€	<p>50 000€ (LB 1502)</p> <p>14 600 (LB 1501)</p>				15 400€

			<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions institutionnelles de l'ACCOBAMS: - Réunion des Parties - Réunions du Comité Scientifique - Réunions du Bureau - Réunion des Représentants Nationaux pour développer le Programme de Travail 	182 000€	61 000€ (LB 2100) 49 000€ (LB 2200) 32 000€ (LB 2300) 21 000€ (LB 2400)					19 000
TOTAL MA1a - Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS				262 000€	227 600€	-	-	-		34 400€

MA2	ASSURER DES FINANCEMENTS APPROPRIÉS NOTAMMENT POUR LES ACTIVITÉS DE CONSERVATION
MA2a	Mobiliser et diversifier les sources de financement

Résultats attendus	Financements supplémentaires mobilisés pour des actions de conservation Augmentation des capacités régionales en développement de projets et recherche de financements
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Financer des projets de conservation des cétacés dans le cadre du Fonds Additionnel de Conservation (FAC)	Majeure	Secrétariat, Parties, Pays riverains non Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un appel à propositions de projets de conservation des cétacés 	45 000 €					45 000€
Réaliser une veille des opportunités de financement et élaborer (ou soutenir l'élaboration) des propositions de projets multilatéraux et d'activités cofinancées	Majeure		<ul style="list-style-type: none"> Partager des informations sur les opportunités de financement Utiliser les partenariats et les collaborations établis avec toutes les Organisations Intergouvernementales, les ONG et les entités internationales / nationales pertinentes 	30 000 €					30 000€
Réaliser une veille des opportunités de financement	Majeure		<ul style="list-style-type: none"> Organiser un atelier de formation sur le développement de projets / recherche de financement 						
Soutenir le développement des capacités en développement de projets et recherche de financement	Majeure								
TOTAL MA2a - Mobiliser et diversifier les sources de financement				75 000 €	-	-	-	-	75 000€

MA3	MISE EN OEUVRE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ACCOBAMS
MA3a	Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et le suivi des progrès accomplis

Résultats attendus	Degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS amélioré
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Mettre en œuvre la Stratégie ACCOBAMS révisée à mi-parcours	Majeure	Secrétariat, Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSRs, Pays riverains non Parties	<ul style="list-style-type: none"> Refléter dans le Programme de Travail les révisions de la Stratégie de l'ACCOBAMS suite à l'évaluation à mi-parcours de son efficacité 	-					
Proposer des mesures correctives en cas de non-respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et d'infractions	Majeure	Secrétariat, Parties, Comité Scientifique, Partenaires, UCSRs, Pays riverains non Parties	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une réunion du Comité de Suivi des obligations Appliquer les Procédures de Suivi 	5 000€	5 000€ (LB 2500)				
TOTAL MA3a - Accroître le degré de mise en œuvre et de respect des Résolutions de l'ACCOBAMS et le suivi des progrès accomplis				5 000€	5 000€	-	-	-	-

MA4	EXTENSION DE LA ZONE DE L'ACCOBAMS
MA4a	Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes

Résultats attendus	Normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés mises en oeuvre dans les zones adjacentes
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Encourager la ratification de l'Amendement concernant l'extension de la zone de l'Accord en Atlantique	Majeure	Secrétariat, Dépositaire		-					
TOTAL MA4a - Assurer la mise en œuvre des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes				-	-	-	-	-	-

TOTAL GESTION DE L'ACCORD (MA)	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
			CO 2017/2019	CV	FE	
	342 000€	232 600€	-	-	-	109 400€

ACTIONS DE CONSERVATION (CA)

CA1

AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES CÉTACÉS

CA 1 a

Estimation des populations de cétacés et distribution

Résultats attendus

Meilleure connaissance des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS
 Distribution globale et abondance des cétacés en Méditerranée et en mer Noire établies sur la base des résultats des campagnes de suivi

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Interpréter et diffuser les résultats / les recommandations consécutives à l'ASI en Méditerranée et en mer Noire	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers dédiés à l'analyse / interprétation des données ASI (CB) Publier un rapport sur les résultats de l'ASI Diffuser les résultats et l'expérience de l'ASI dans les forums régionaux / internationaux pertinents 	182 000 €			134 000 € (CV du projet ASI)	48 000 € (Projet ASI MAVA et FPA2)	
Soutenir le suivi à long terme dans la zone de l'ACCOBAMS en utilisant le cadre de l'ASI (méthodologie, réseau, mécanisme de financement...)	Elevée	Secrétariat, Parties, Pays riverains non Parties, Comité Scientifique Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions de coordination au niveau sous-régional Développer une stratégie pour financer l'ASI sur le long terme Soutenir le développement de collaborations spécifiques entre entités scientifiques Soutenir la mise en œuvre de campagnes de suivi sous-régionales 	30 000 €				15 000 € (Projet ASI MAVA)	15 000 €
Promouvoir l'utilisation de campagnes de suivi	Majeure	Comité Scientifique	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des Lignes Directrices / Bonnes pratiques sur la mise en 	32 500 €	20 000 € (LB 53)			12 500 €	

multidisciplinaires (comme les campagnes de suivi halieutiques / acoustiques), des technologies innovantes (UAV, satellites) et des plates-formes d'opportunité (ferries, whale watching, navires de la marine, etc.) pour collecter des données sur la distribution et l'abondance des cétacés		Secrétariat Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	œuvre de campagnes de suivi multidisciplinaires, l'utilisation de plateformes d'opportunités et de technologies innovantes pour collecter des données sur la distribution et l'abondance des cétacés <ul style="list-style-type: none">• Examiner les programmes de suivi existants /les efforts scientifiques existants à l'échelle nationale / régionale qui pourraient être utilisés pour collecter des données sur la distribution et l'abondance des cétacés• Collaborer avec les Organisations compétentes, telles que la CICTA, pour collecter des données sur la répartition et l'abondance des cétacés					(Projet ASI MAVA)	
Initier la création d'un registre régional des données sur la distribution et l'abondance des cétacés, sur la base des conclusions de l'étude préparatoire ASI concernant un système de gestion de l'information des données issues des suivis des cétacés	Elevée	Comité Scientifique, Secrétariat, UCSRs Parties, Pays riverains non Parties Partenaires	<ul style="list-style-type: none">• Développer une(des) proposition(s) pour un système de registre des données	10 000 €					10 000 €
TOTAL CA1a - Estimation des populations de cétacés et distribution				254 500€	20 000€	-	134 000€	75 500€	25 000€

CA 1 b	Structure des populations
---------------	----------------------------------

Résultats attendus	Meilleures connaissances sur la structure des populations dans la zone de l'ACCOBAMS et plans de conservation des espèces achevés Échanges d'échantillons facilités pour des analyses conjointes Échanges de données facilités pour des analyses à l'échelle du bassin
---------------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Améliorer la collecte de données sur la génétique des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	Moyenne	Secrétariat Comité Scientifique Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations régionales sur la collecte et l'analyse de données (CB) Établir des Lignes Directrices / Bonnes pratiques 	36 000€					36 000€
Encourager une meilleure collaboration entre les banques de tissus pour faciliter les échanges d'échantillons pour des analyses conjointes	Elevée	Comité Scientifique Secrétariat Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et contacter les laboratoires de référence dans la zone de l'ACCOBAMS Soutenir le développement de collaborations spécifiques entre entités scientifiques 	2 000€					2 000€
Améliorer la collecte et la diffusion des données de photo-ID	Elevée	Partenaires, Parties, Pays riverains non Parties, Comité Scientifique Secrétariat, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Saisir des données dans les catalogues de photo-ID Utiliser des bases de données Web Organiser des formations régionales sur les catalogues de photo-ID (CB) 	20 000€					20 000€
TOTAL CA1b - Structure des populations				58 000€	-	-	-	-	58 000€

CA 1 c	Suivi de l'état des cétacés
--------	-----------------------------

Résultats attendus	<p>L'état de menace selon l'UICN des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS est évalué</p> <p>Le rapport ACCOBAMS sur l'état de conservation des cétacés est mis à jour et disponible sur les sites Web de l'UICN et de l'ACCOBAMS</p> <p>Le plan de conservation régional pour les cétacés de la mer Noire est révisé et mis en œuvre au niveau national</p> <p>Les plans conservation des espèces de cétacés sont élaborés et mis en œuvre</p> <p>Des Plans d'Action Nationaux pour les cétacés sont élaborés et mis en œuvre</p>
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Contribuer à l'évaluation de l'état de menace selon l'UICN des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et la mettre à jour le cas échéant	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat, Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre les évaluations des espèces • Organiser un atelier conjoint d'experts ACCOBAMS - UICN 	10 000€	5 000€ (LB 53)				5 000€
Mettre à jour le rapport ACCOBAMS sur l'état de conservation des cétacés, en utilisant les résultats de l'ASI	Elevée	Comité Scientifique Secrétariat, Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, SRCUs	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et publier un rapport ACCOBAMS actualisé sur l'état de conservation des cétacés 	20 000€				20 000 € (Projets ASI MAVA et FPA2)	-
Réviser le Plan de conservation régional des cétacés de la mer Noire	Majeure	Secrétariat, UCSRs Parties Pays riverains non Parties Comité Scientifique Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre la révision du Plan de conservation régional des cétacés de la mer Noire, en collaboration avec la BSC, en tenant compte du Plan de Conservation de la CBI 	2 000€	2 000€ (LB 53)				-

Développer / réviser / mettre en œuvre les Plans de Conservation pertinents pour les espèces de cétacés	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat, Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des ateliers d'experts ACCOBAMS-CBI-UICN pour développer / réviser les Plans de Gestion de Conservation des espèces de cétacés, en tenant compte de tous les plans de conservation nationaux. • Soutenir la mise en œuvre des actions pertinentes des Plans de Gestion de Conservation approuvés pour les espèces de cétacés en mettant l'accent sur les actions de coordination et l'organisation d'atelier des parties prenantes • Organiser un atelier conjoint sur le dauphin commun avec ASCOBANS lors de l'ECS 2021 (dépend des contributions volontaires ou des fonds extra-budgétaires) 	45 000€	35 000 (LB 53)				10 000€
Faciliter le développement / la révision / la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux ou Régionaux pour les cétacés	Elevée	Parties, Pays riverains non Parties, Secrétariat, UCSRs, Comité Scientifique Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la révision / le développement de deux Plans d'Action Nationaux pour les cétacés en collaboration avec les UCSRs et les autorités nationales (Algérie déjà identifiée) 	13 000€		5 000€			8 000€
TOTAL CA1c - Suivi de l'état des cétacés				90 000€	42 000€	5 000€	-	20 000€	23 000€

CA 1 d	Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence
--------	--

Résultats attendus	Des réseaux nationaux d'échouage officiels sont mis en place et fonctionnent Les informations sur les événements d'échouage sont régulièrement échangées entre les réseaux nationaux
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Mettre en place / renforcer les réseaux nationaux d'échouage officiels (avec toutes les institutions nationales concernées) le cas échéant, et encourager les collaborations entre les réseaux nationaux des Parties	Majeure	Parties, Comité Scientifique, Secrétariat, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Préparer une étude sur le statut juridique / institutionnel des réseaux nationaux d'échouage afin d'aider les experts à établir un réseau national d'échouage officiel le cas échéant Organiser des formations sur les nécropsies, les échouages vivants et les réponses aux situations d'urgence dans la zone de l'ACCOBAMS, suivant les bonnes pratiques pour déterminer les causes de mortalité, y compris les déchets marins, et sur l'usage des bases de données pertinentes (CB) Saisir les données nationales pertinentes dans les bases de données pertinentes, telles que MEDACES Promouvoir l'utilisation d'une base de données avec les coordonnées d'experts / d'autorités pertinentes sur les échouages Encourager la création d'un groupe d'experts permanent sur les échouages afin d'apporter une assistance en cas d'urgence et de mortalité inhabituelle 	41 000€	17 000€ (LB53)		6 000€ (contribution volontaire italienne 2018)		18 000€
TOTAL CA1d - Réseaux d'échouages fonctionnels et réponses aux situations d'urgence				41 000€	17 000€	-	6 000€	-	18 000€

CA2	RÉDUIRE LES PRESSIONS HUMAINES SUR LES CÉTACÉS, EN PARTICULIER CELLES PROVOQUÉES PAR LES CAPTURES ACCIDENTELLES, LA DÉGRADATION ET LA PERTE D'HABITATS(POLLUTION)
------------	--

CA 2 a	Interactions avec les pêches / aquaculture
---------------	---

Résultats attendus	<p>Les impacts des prises accidentelles de cétacés et de la déprédation sont évalués et des mesures d'atténuation sont testées</p> <p>Une stratégie régionale sur les prises accidentelles / la déprédation est développée</p> <p>Les activités d'écotourisme (observation des cétacés et pescatourisme) sont promues en tant que source de revenus alternative pour les pêcheurs touchés par la déprédation</p>
---------------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Évaluer / surveiller les impacts des interactions avec les pêches / l'aquaculture (prises accidentelles, déprédation et raréfaction des proies) et proposer des mesures et / ou techniques de bonnes pratiques alternatives	Majeure	Parties Comité Scientifique à travers le JBWG Secrétariat, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Répliquer des projets sur les interactions avec les pêcheries Mettre en œuvre des programmes d'observateurs embarqués et d'enquêtes au port, et tester des mesures d'atténuation dans les pays soutenus par les projets financés par la MAVA Évaluer / actualiser l'ampleur des interactions avec les pêches et l'aquaculture dans d'autres pays, notamment en utilisant les données d'échouage Collaborer avec les entités concernées, en particulier avec la CGPM et la BMI de la CBI 	211 000€	11 000€ (LB 52)			150 000 €	50 000 € pour répliquer des projets

Développer une stratégie régionale sur les prises accidentelles des cétacés et la déprédation	Elevée	Comité Scientifique à travers le JBWG Parties Secrétariat, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les problématiques des prises accidentelles de cétacés et de la déprédation dans le document de stratégie à préparer dans le cadre du projet MedBycatch • Collaborer avec les entités concernées, en particulier avec la CGPM et la BMI de la CBI 	5 000 €				5 000 € (projet MAVA Med Bycatch)	-
Fournir un appui aux Parties pour promouvoir le développement d'activités d'écotourisme en tant que source alternative de revenus pour les pêcheurs	Elevée	Comité Scientifique, [à travers le WWWG] Parties Secrétariat, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un document d'orientation sur le développement d'activités d'écotourisme et d'observation des cétacés durables • Soutenir l'identification de zones pour le développement d'activités écotouristiques comme revenus alternatifs aux pêcheurs 	5 000 €				5 000 € (projet MAVA Déprédation)	-
TOTAL CA2a - Interactions avec les pêches / aquaculture				221 000€	11 000€	-	-	160 000€	50 000€

CA 2 b	Bruit sous-marin d'origine anthropique
--------	---

Résultats attendus	Les principales activités anthropiques générant du bruit sous-marin sont surveillées dans la zone de l'ACCOBAMS Des mesures d'atténuation des activités anthropiques générant du bruit sous-marin sont utilisées
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Encourager la surveillance des activités anthropiques générant du bruit sous-marin	Majeure	Comité Scientifique y compris à travers le JN WG Secrétariat, Parties Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs Partenaires QM2	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations pour les entités nationales sur la surveillance du bruit (CB), y compris l'analyse des données PAM (Acoustique Passive) collectées dans certaines zones prioritaires identifiées Prendre en compte les travaux accomplis et les conseils fournis par le JN WG Réviser / compléter les cartes de « hotspots » du bruit impulsif dans la zone ACCOBAMS à l'aide d'une plateforme Big Data Soutenir les programmes de surveillance des indicateurs d'impact de bruit impulsif, en particulier en gérant le registre régional de bruit impulsif, en proposant une méthodologie permettant d'établir des valeurs seuils et en réalisant des études pilotes Diffuser les livrables des projets QuietMed et QuietMed2 sur les orientations pour la surveillance et l'évaluation du bruit sous-marin Soutenir le développement de projets de surveillance du bruit continu Réviser et mettre à jour les Lignes Directrices de l'ACCOBAMS sur le bruit sous-marin Développer la coopération sur la problématique du bruit sous-marin avec d'autres Organisations internationales 	143 000€	8 000€ (LB 54) (Registre)	10 500€ (LB 52)	30 000€ (Contribution Volontaire italienne 2018)	48 000€ (projet QM2) 9 000€ (projet CeNoBS)	<p>37 500€</p> <ul style="list-style-type: none"> 20 000€ Formation PAM 4 000€ Lignes Directrices 8 000€ Cartes des points chauds 5 500€ Collaboration

Encourager l'utilisation de mesures d'atténuation pour les activités anthropiques générant du bruit sous-marin	Majeure	Comité Scientifique y compris à travers le JNWG Secrétariat, Parties Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le Certificat ACCOBAMS pour les MMO / opérateurs PAM Hautement Qualifiés • Octroyer le statut de Partenaires ACCOBAMS HQMMO à des entités pour la mise en œuvre du programme de Certification pour les MMO/ Opérateurs PAM Hautement Qualifiés • Réviser et mettre à jour le Guide ACCOBAMS pour la mise en place de mesures d'atténuation • Développer la coopération sur la problématique du bruit sous-marin avec d'autres Organisations Internationales 	10 000€	2 000€ (LB 54)	4 000€ (LB 52)			4 000€ Promouvoir le certificat MMO/PAM
TOTAL CA2b - Bruit sous-marin d'origine anthropique				153 000€	24 500€	-	30 000€	57 000€	41 500€

CA 2 c	Collisions avec les navires
--------	-----------------------------

Résultats attendus	La fréquence des collisions avec les navires dans les zones à haut risque est réduite
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Surveiller / évaluer les zones à haut risque de collision avec des navires (CCH) en mer Méditerranée	Elevée	Comité Scientifique Secrétariat , Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la saisie des données relatives aux événements de collisions avec des navires dans les bases de données pertinentes Développer un protocole d'examen et de documentation sur les blessures et les mortalités causées par les collisions avec les navires Identifier des zones à haut risque de collision avec des navires (CCH) Développer la coopération en matière de collision avec les navires avec d'autres Organisations Internationales, telles que la CBI, l'EMSA (UE) / REMPEC / OMI et contribuer à toute autre initiative, projet ou atelier pertinent dans la zone de l'ACCOBAMS 	24 000€	10 000 € (LB 52)				14 000€
Promouvoir l'utilisation de mesures d'atténuation	Elevée	Secrétariat , Comité Scientifique Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les mesures d'atténuation mises en place Promouvoir l'utilisation des outils / mesures d'atténuation pertinents (CB) Continuer le développement d'un certificat « navigation sans risque de collision pour les baleines » 	6 000€					6 000€
TOTAL CA2c - Collisions avec les navires				30 000€	10 000€	-	-	-	20 000€

CA 2 d	Observation des cétacés (whale watching)
--------	---

Résultats attendus	Les activités d'observation des cétacés sont conduites correctement dans la zone de l'ACCOBAMS
---------------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Maximiser les chances de détecter les impacts négatifs potentiels des activités d'observation des cétacés sur les animaux et les populations	Elevée	Comité Scientifique à travers le WWWG Secrétariat, Parties riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des informations sur les activités d'observation des cétacés et les problèmes potentiels afin d'identifier les points chauds des activités de WW dans la zone de l'ACCOBAMS Tester la procédure commune proposée (système de collecte de données) pour les navires d'observation des cétacés dans les zones pilotes et pour divers types d'opérations (par exemple, le bassin Liguro-provençal, le détroit de Gibraltar et le sud du Portugal), en collaboration avec des projets pertinents tels que EcoSTRIM Réviser les Lignes Directrices pour l'observation des cétacés à des fins commerciales dans la zone de l'ACCOBAMS (conformément, le cas échéant, au document d'orientation à préparer sur le développement des activités d'écotourisme en tant que revenu alternatif pour les pêcheurs) Travailler en étroite coopération avec la CBI et d'autres Organisations Internationales pertinentes 	17 000€	4 000€ (LB 52)		4 000€ (Contribution volontaire française 2010)		<p style="text-align: center;">9 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 000€ Identification des points chauds d'activités de WW 6 000€ Tester la procédure commune proposée

Soutenir la mise en œuvre du certificat HQWW dans la zone de l'ACCOBAMS	Elevée	Parties Partenaires, Secrétariat, Pays riverains non Parties, Comité Scientifique UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mise en œuvre du certificat HQWW par les Parties et dans les mesures de gestion par zone, en collaboration avec des projets pertinents tels que EcoSTRIM Organiser des formations sur HQWW (CB Parties) Assurer la liaison avec les Organisations du secteur du tourisme pertinentes 	3 600 €	3 000€ (LB 54)		600€ (Contribution volontaire française 2010)		-
TOTAL CA2d - Observation des cétacés (whale watching)				20 600€	7 000€	-	4 600€	-	9 000€

CA 2 e	Déchets marins
---------------	-----------------------

Résultats attendus	La surveillance des déchets marins en relation avec les cétacés est améliorée
---------------------------	---

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Surveiller les impacts des déchets marins (déchets marins ingérés / microplastiques / enchevêtrements dans des filets fantômes) sur les cétacés	Majeure	Comité Scientifique Secrétariat, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la mise en œuvre du protocole standardisé de nécropsie incluant l'évaluation des déchets marins ingérés et de l'enchevêtrement dans les filets fantômes Soutenir les activités pilotes de surveillance au niveau sous-régional par la mise en œuvre du protocole standardisé de nécropsie, y compris l'évaluation des déchets marins ingérés et de l'enchevêtrement dans des filets fantômes 	65 000€	11 500€ (LB 52)		18 000€ (Contribution volontaire italienne 2019)		35 500€ <ul style="list-style-type: none"> 30 000€ Activités pilotes de surveillance 5 500€ Collaboration

			<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le rapport dans les bases de données d'échouage des données sur les déchets marins collectées pendant les autopsies • Identification des points chauds potentiels d'enchevêtrement des cétacés et d'ingestion de déchets marins, y compris par l'évaluation des enchevêtrements / déchets marins ingérés lors des nécropsies • Promouvoir / soutenir / assurer la liaison avec les projets et les activités de recherche afin d'évaluer l'impact des microplastiques sur les cétacés à l'aide de la plateforme Big Data • Collaborer avec les Organisations (MED POL) et les projets pertinents, en particulier Plastic Busters MPA, Healthy Seas et les projets en mer Noire 						
TOTAL CA2e - Déchets marins				65 000€	11 500€	-	18 000€	-	35 500€

CA 2 f	Pollution chimique et biologique
--------	---

Résultats attendus	ACCOBAMS collabore avec les Organisations pertinentes sur ce sujet
---------------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Assurer la liaison avec d'autres Organisations pertinentes, telles que la CBI, pour évaluer l'impact de la pollution chimique et biologique (comme les agents pathogènes, les espèces envahissantes) sur les cétacés	Moyenne	Comité Scientifique Secrétariat, Parties Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une revue bibliographique sur l'impact de la pollution chimique sur les cétacés • Développer des lignes directrices sur les bonnes pratiques pour évaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés en mettant l'accent sur les contaminants émergents • Développer des collaborations spécifiques • Participer aux réunions et événements parallèles pertinents 	5 000 €			5 000€ (Contribution volontaire italienne 2019)		
TOTAL CA2f - Pollution chimique et biologique				5 000€	-	-	5 000€	-	-

CA 2 g		Changement climatique							
Résultats attendus		ACCOBAMS coopère avec les initiatives régionales sur le changement climatique, en tenant compte de la conservation des cétacés							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Contribuer aux initiatives régionales sur le changement climatique	Moyenne	Comité Scientifique Secrétariat, Parties Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la liaison avec le groupe de travail pertinent de la CMS Participer aux réunions et événements parallèles 	2 000€			2 000€ (Contribution volontaire italienne 2019)		
TOTAL CA2g - Changement climatique				2 000€	-	-	2 000€	-	-

CA 2 h		Questions liées à la captivité							
Résultats attendus		Tous les spécimens détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS sont répertoriés L'identification de l'origine des <i>Tursiops truncatus ponticus</i> élevés ou gardés en captivité est réalisée							
Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Identifier les spécimens détenus en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS, y compris les cas de réintroduction conformément aux dispositions de la Résolution 3.20	Elevée	Comité Scientifique Parties Pays riverains non Parties, Secrétariat Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour et compléter l'inventaire des spécimens gardés en captivité dans la zone de l'ACCOBAMS, y compris les cas de réintroduction conformément aux dispositions de la Résolution 3.20 Produire une analyse juridique et scientifique / Évaluer la situation de la semi-captivité dans la zone de l'ACCOBAMS et fournir des Lignes Directrices ou un document de référence 	6 000€					6 000€
Identifier l'origine des cétacés élevés ou gardés en captivité / Passeport génétique pour les dauphins en captivité / afin de soutenir la mise en œuvre des décisions CITES 17.299 à 17.301 sur le Grand Dauphin (<i>Tursiops truncatus ponticus</i>)	Moyenne	Secrétariat Comité Scientifique Parties Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement d'un passeport génétique en vue de la diffusion d'un protocole ou d'une méthodologie pour de tels cas Soutenir la création par la CITES d'un registre génétique des grands dauphins de la mer Noire 	15 000€					15 000€
TOTAL CA2h - Questions liées à la captivité				21 000€	-	-	-	-	21 000€

CA3	AMELIORER L'EFFICACITE DE LA CONSERVATION DES HABITATS CRITIQUES DES CETACES
------------	---

CA 3 a	Mesures spatiales pour la conservation des cétacés
---------------	---

Résultats attendus	Les Habitats Critiques des Cétacés sont mis à jour La mise en œuvre des mesures pertinentes est lancée dans certains Habitats Critiques des Cétacés pilotes
---------------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Mettre à jour régulièrement les Habitats Critiques des Cétacés (CCH), y compris en identifiant les zones d'action prioritaires pour atténuer les menaces connues (prises accidentelles...) / mettre en place des mesures de gestion spatiale	Majeure	Comité Scientifique, Secrétariat, Parties, Partenaires, Pays riverains non Parties, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Collecter des données, en particulier en organisant des ateliers régionaux pour la mise à jour des CCH, considérant les processus des IMMA et des EBSA 	28 000€	24 000€ (LB 53) 4 000€ (LB 1501)				
Soutenir la mise en œuvre des mesures pertinentes pour une gestion adéquate au sein des CCH	Majeure	Comité Scientifique, Secrétariat, Parties, Pays riverains non Parties, Partenaires, UCSRs	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et promouvoir des mesures de gestion pertinentes dans des CCH pilotes, en collaboration avec toutes les parties prenantes (CB) Collaborer avec d'autres Organisations, telles que PNUE-PAM / SPA-RAC, BSC, OMI, CBI et CGPM, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance Stratégique 	33 000€	30 000€ (LB 53) 3 000€ (LB 1501)				
TOTAL CA3a - Mesures spatiales pour la conservation des cétacés				61 000€	61 000€	-	-	-	-

CA4	AMELIORER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC SUR LES CETACES
------------	---

CA 4 a	Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés
---------------	--

Résultats attendus	Tous les organes de l'ACCOBAMS, les Points Focaux / Points de Contact Nationaux, les Partenaires et autres institutions nationales pertinentes, les Organisations et experts connaissent les activités mises en œuvre par ou pertinentes pour ACCOBAMS et partagent des informations avec précision Le grand public et les autres parties prenantes concernées sont informés sur les cétacés et sur la nécessité de les conserver grâce à des activités soutenues ou liées à ACCOBAMS
---------------------------	--

Action(s) proposée(s)	Priorité	Action menée par et en coopération avec	Moyens de mise en œuvre	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
						CO 2017/2019	CV	FE	
Maintenir des informations / communications régulières sur les activités en cours, les possibilités de coopération et de financement, les scientifiques et les experts en conservation des cétacés opérant dans la région et toute autre information pertinente ; faciliter la communication entre les acteurs de la conservation des cétacés de la zone de l'ACCOBAMS, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée	Majeure	Secrétariat, Comité Scientifique, Partenaires, UCSRs, Parties, Pays riverains non Parties	<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie d'information / communication 	10 000€	10 000€ (LB 54)				
			<ul style="list-style-type: none"> Organiser une Conférence sur la Conservation des Cétacés dans les pays du Sud de la Méditerranée - CSMC (CB) 	40 000€	15 000€ (LB 54)				25 000€
			<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les initiatives en cours concernant les sciences citoyennes participatives dans la région de l'ACCOBAMS et élaborer des Lignes Directrices de référence sur l'utilisation et la collecte d'informations Évaluer la pertinence de l'intégration des données d'observation des cétacés collectées par la « science participative citoyenne » dans des bases de données supervisées par des experts Organiser des événements de sensibilisation du public Développer des supports et des outils d'information 	30 000 €	22 500€ (LB 54)				8 000€ <ul style="list-style-type: none"> 3 000€ Sciences citoyennes 5 000€ Événements de sensibilisation et supports d'information

			<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir des actions de conservation des cétacés lors d'événements nationaux et internationaux Produire le bulletin annuel (FINS) Publier sur le site Web d'ACCOBAMS et les médias sociaux Publier sur NETCCOBAMS 						
			<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le fonctionnement de MEDACES 	67 500€					67 500€
Introduire dans un nouveau pays / diffuser les cours du Module d'enseignement de l'ACCOBAMS	Elevée		<ul style="list-style-type: none"> Introduire le Module d'enseignement dans un nouveau pays et soutenir sa diffusion là où le Module a déjà été introduit (CB) Collaborer à des projets pertinents tels que la réalisation du Master de premier niveau en "Médecine de conservation des animaux aquatiques" et le projet "Human Oceans Professional Experts" (HOPE) 	15 000€/ Pays					15 000€
Sensibiliser le public à la conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	Majeure	Secrétariat, Parties UCSRs Pays riverains non Parties Comité Scientifique, Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la journée ACCOBAMS des cétacés Remettre des prix pour la conservation (prix ECS, prix Partenaires) Produire des communiqués de presse Publier sur les réseaux sociaux 	6 000€	1 000€ (LB 54)				5000€ Prix Partenaires
TOTAL CA4a - Information / Communication / Sensibilisation sur les cétacés				168 500€	48 000€	-	-	-	120 500€

TOTAL ACTIONS DE CONSERVATION (CA)	Budget total (€)	CO 2020/2022	Fonds sécurisés (€)			CV/FE additionnels requis (€)
			CO 2017/2019	CV	FE	
	1 190 600€	252 000€	5 000€	199 600€	312 500€	421 500€